



Procès-verbal du Conseil Communautaire Du 21 Juin 2021 à 19 heures

Sommaire

Affaires Générales	2
<i>Election du secrétaire de séance</i>	2
<i>Approbation des comptes rendus du 17 mai 2021</i>	2
<i>Information au conseil concernant les décisions prises par le Président et le Bureau</i>	2
Administration générale.....	3
20200621_01 - Présentation du rapport du délégataire concernant la gestion des 5 Multi-accueils du territoire ;	3
20210621_02 – Avis sur le Schéma Directeur d’Aménagement et de Gestion des Eaux SDAGE 2022-2027 ;.....	11
Politique déchets.....	16
20210621_03 – Attribution de certains lots- Marché de travaux 2nd œuvre de la déchetterie de Peillonex ;	16
Développement économique.....	18
Stratégie de commercialisation des zones d’activités économiques	18
Questions et informations diverses	20
Calendrier des prochaines réunions et commissions :.....	21
Calendrier des animations dans le cadre du festival « Pleine Lune/Plein Jour »	21



L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-et-un juin, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire et publique, à la salle des Halles de VIUZ-EN-SALLAZ, Le Clos du Pré de la Cure – 74250 VIUZ-EN-SALLAZ, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Bruno FOREL, Président en exercice

Date de convocation : 15 juin 2021
Nombre de délégués en exercice : 34
Nombre de délégués présents : 30
Nombre de délégués donnant pouvoir : 03
Nombre de délégués votants : 33

Délégués présents :

Barthélémy GONZALEZ-RODRIGUEZ, Isabelle ALIX, Bruno FOREL, Marion MARQUET, Olivier WEBER, Guillaume HAASE, Danielle ANDREOLI-GRILLET, Daniel REVUZ, Luc PATOIS, Mélanie LECOURT, Max MEYNET-CORDONNIER, Jocelyne VELAT, Catherine BOSC, René CARME, Christian RAIMBAULT, Gabriel MOSSUZ, Sabrina ANCEL, Antoine VALENTIN, Marie-Liliane GRONDIN, Elisabeth BEAUPOIL, Franz LEBAY, Valérie PRUDENT, Joël BUCHACA, Laurette CHENEVAL, Martial MACHERAT, Isabelle CAMUS, Pascal POCHAT-BARON, Michel STAROPOLI, Maryse BOCHATON, Gérard MILESI

Délégués excusés :

Paul CHENEVAL donne pouvoir à Bruno FOREL
Allain BERTHIER donne pouvoir à Jocelyne VELAT
Corinne GRILLET donne pouvoir à Martial MACHERAT

Délégués absents :

Stéphane CHAMBON

Pascal POCHAT-BARON est désigné secrétaire de séance.

Affaires Générales

Election du secrétaire de séance

Il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance. Pascal POCHAT-BARON de VIUZ EN SALLAZ a été désigné à l'unanimité des membres comme secrétaire de séance.

Approbation des comptes rendus du 17 mai 2021

Le compte-rendu de la réunion du conseil communautaire du 17 Mai 2021 envoyé en pièce jointe, a été soumis à l'approbation du conseil communautaire. Aucune remarque n'est émise, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

Information au conseil concernant les décisions prises par le Président et le Bureau

Le Président a pris la décision suivante :



- En date du 07 juin 2021, le président a validé la signature du renouvellement d'un bail précaire au profit de M. et Mme Christophe MICHELET pour une durée de 6 mois pour l'occupation de la maison intercommunale de Faucigny jusqu'à fin novembre 2021.

B. FOREL rappelle que suite à un incendie, ayant mis ce bien immobilier à disposition dans la même commune que le lieu du sinistre, on avait permis à une famille d'y trouver refuge. Les opérations pour se reloger ont pris un peu de temps. Par cette prolongation, le temps que la réflexion se poursuive sur la destination exacte et précise de la maison, on permet à cette famille de continuer d'y vivre mais assez régulièrement par période de reconduction afin qu'on entende bien tous les uns comme les autres que cette situation n'a pas vocation à durer mais qu'elle est bien transitoire.

Le Bureau communautaire a pris la décision suivante :

- En date du 07 juin 2021, le Bureau communautaire a décidé de signer un acte de résiliation du prêt à usage consenti à Mme Jennifer MABBOUX en date du 23 avril 2021. Cette résiliation intervient dans le cadre de l'impossibilité de partager le terrain par deux occupants ;

B. FOREL rappelle qu'il s'agit de parcelles agricoles que la communauté possède autour de la zone d'activités qui se situe à St Jeoire. Une proposition a été faite à Mme MABBOUX à sa demande, de signer un prêt à usage pour mettre ses chevaux. Il a été question de rendre l'acte définitif. Un autre agriculteur s'est manifesté, il était possesseur d'un titre d'occupation plus ancien. Une discussion a eu lieu, cela a été réglé et Mme MABBOUX n'a pas souhaité poursuivre l'exploitation d'une partie seulement du tènement donc la totalité a été confiée à l'agriculteur mais Il fallait résilier au préalable.

- En date du 07 juin 2021, le Bureau communautaire a décidé de valider le projet de convention d'adhésion au dispositif Petite ville de demain permettant aux communes de Viuz-en-Sallaz et Saint-Jeoire de bénéficier d'aides financières dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre des actions de revitalisation des deux communes concernées.

B. FOREL rappelle que c'est un dispositif qui a été proposé par l'Etat qui faisait normalement l'objet de candidatures et qui a été découvert alors que les candidatures étaient largement pré-orientées. A juste titre les communes de St Jeoire et de Viuz-en-Sallaz se sont saisies de la balle au bond pour pouvoir bénéficier des intérêts de ce dispositif. La communauté doit s'y associer, c'est une application règlementaire, pour soutenir l'action des deux communes. Le projet avance progressivement et il n'y a pas de raisons que nous ne soyons pas aux côtés de nos deux communes pour leur permettre de mener à bien leur projet.

Administration générale

20200621_01 - Présentation du rapport du délégataire concernant la gestion des 5 Multi-accueils du territoire ;

Par délibération du 21 novembre 2016, le conseil communautaire a confié à la société LA MAISON BLEUE, l'exploitation, la gestion ainsi que l'entretien de 5 établissements multi-accueils de la petite enfance sous la forme d'un contrat de concession de service public, à compter de 2017.

Conformément à l'article 1411-3 du Code général des collectivités territoriales, les délégataires de service public ont l'obligation de remettre à l'autorité délégante un rapport annuel sur la base de la présente synthèse.



B. FOREL invite C. BOSC à prendre la parole. Elle fait savoir que le rapport a été proposé en commission.

B. FOREL présente les intervenants et les remercie de leur présence. Il cède la parole à Valérie HANNOYER, Philippe BONNEVAY et Clément GODBILLE, les représentants de la MAISON BLEUE.

V. HANNOYER, responsable de secteur des crèches pour la MAISON BLEUE souhaite reprendre quelques points du rapport qui a déjà été transmis.

I - Présentation générale

Les 4 structures de Viuz-en-Sallaz, Onnion et Saint-Jeoire ont été déléguées à LA MAISON BLEUE à compter du 1^{er} janvier 2017. La structure de Fillinges a été reprise le 1^{er} septembre 2017. Les 5 établissements accueillent les enfants des 4 Rivières et disposent d'une capacité totale de 144 places. Il y a une amplitude horaire de 7h à 19h du lundi au vendredi sur l'ensemble des crèches avec une fermeture annuelle de 3 semaines au mois d'Août, une semaine à Noël ainsi que les jours fériés et notamment le pont de l'Ascension où les crèches sont fermées. Au niveau de l'identité des crèches, notée sur le rapport, est repris : le nombre de berceaux, les enfants accueillis, le taux d'occupation ; Monsieur BONNEVAY reviendra sur tout l'aspect financier.

L'année 2020 est une année hors norme. Tous ont été impactés par la Covid. Au niveau des équipes des crèches il y a eu une grande implication de l'ensemble des équipes. A noter que dès le début lors du 1^{er} confinement la crèche de Fillinges a été réquisitionnée pendant 3 jours puisqu'au terme de ces 3 jours, il n'y avait que 3 enfants et les familles ont préféré garder les enfants chez elles. On a répondu à une attente mais les familles étaient très inquiètes par rapport à cet accueil. Le virus n'était pas encore trop connu et effectivement 2 enfants ont été accueillis en après-midi et le lendemain un seul enfant. La crèche a fermé à ce moment-là et tout le temps du confinement. Les directrices sont restées en activité une semaine de plus que les professionnelles qui ont été placées en chômage technique, une journée de nettoyage. Les directrices sont restées en activité car la commission d'attribution des places venait d'avoir lieu et il fallait préparer la rentrée de septembre dès le mois mars et envoyer toutes les confirmations aux familles.

II - Evolution de l'activité

En 2020, les établissements ont ouvert 191 jours, soit une diminution de 16% par rapport à 2019 (fermeture pendant le confinement du 16 mars au 11 mai 2020). L'activité a généré un taux moyen de présentisme financier de 71,47% soit 234 532 heures facturées aux familles (contre 317 410 heures en 2019). L'accueil régulier représente 90,40% en moyenne sur l'ensemble des crèches. Les 5 crèches ont accueilli un total de 341 enfants différents en 2020 âgés de 10 semaines à 3 ans révolus.

Au niveau de la réouverture des crèches, il a été mis en place différentes choses pour rouvrir : le siège social de la MAISON BLEUE, pendant le confinement, a continué de fonctionner ; des procédures que ce soit en matière : d'hygiène, d'accueil des enfants, notamment la communication avec un masque ; Comment communiquer avec un enfant de moins de 3 ans quand je suis masqué. Les équipes ont été préparées à la réouverture. Pendant 2 jours, les crèches ont été ouvertes seulement aux équipes pour faire des formations en matière d'hygiène, pédagogique pour cet accueil masqué mais aussi avec l'intervention d'une psychologue qui est venue pour échanger avec les professionnelles. Les professionnelles sont en contact direct avec les enfants non masqués et cela peut générer du stress pour les professionnelles. Tout ce travail a été fait avant la réouverture au mois de mai l'année dernière.

Suite à cette réouverture, les crèches ont ouvert de différentes façons. Les unités de vie, au départ étaient ouvertes simplement pour 10 enfants. Et ensuite progressivement, les protocoles sanitaires sont devenus un peu plus flexibles, dès le mois de juin l'ensemble des enfants a pu être accueilli. Aujourd'hui, les procédures sanitaires sont toujours appliquées. Les professionnelles sont toujours masquées au sein de la crèche. Des



protocoles de nettoyage sont en place. Les jouets sont lavés tous les jours. Les professionnelles tournent sur deux caisses de jouet une paire et une impaire, il y a un roulement au niveau des jouets et des jeux sur les structures. Pendant ce premier confinement, les crèches ont continué à garder du lien avec les familles. Par exemple Marmousets, la crèche de Viuz-en-Sallaz, la directrice et les professionnelles ont continué à envoyer des comptines aux familles via l'application et via les mails, elles se sont filmées une fois par semaine. Pour Viuz 2, Fripouille, il a été mis en place un mur sécurisé via internet, où les familles mettaient des messages, les professionnels aussi comme des recettes, des activités proposées aux familles avec leurs enfants lors du confinement. La crèche de Saint Jeoire a effectué aussi des envois d'activités via des mails et a réalisé une vidéo dès la réouverture pour montrer aux parents l'unité de vie puisque les familles ne pouvaient plus rentrer en unité. L'accueil est toujours fait à l'extérieur de la section mais maintenant aussi au sein de la crèche. Les crèches ont réalisé des actions solidaires dès le début du confinement : Mise à disposition de solutions de gel hydro alcoolique, de gants qui étaient dans les crèches et de quelques masques à disposition également.

Sur 2020, il y a eu 2 visites PMI. Sur la crèche d'Onnion et les Marmousets, il n'y a eu aucune préconisation bloquante. Tout a été travaillé conjointement avec la CC4R pour répondre aux préconisations. Mme Isabelle LAFONT, l'infirmière chargée de la PMI sur notre secteur a été remplacée depuis par Mme BAILLARGEAU. Pour la qualité au niveau des crèches, a été mis cette année en place une nouvelle gamme de produits nettoyants de la marque OZÉLO, sans allergènes ni perturbateurs endocriniens. Cette gamme est en place depuis juillet 2020 au sein des crèches de la CC4R, c'est également au niveau environnemental, qu'un certain nombre de produits a été réduit. Il y avait environ 7 produits sur la crèche, nettoyant pour les toilettes, les produits sols, surfaces, vitres ont été limités à 4 produits. Trois produits de la nouvelle gamme et le liquide vaisselle. C'est une gamme entièrement bio qui dispose du label bio. On est passé depuis le 1^{er} janvier sur des couches bio sur l'ensemble du secteur.

III - La qualité du service

Le projet de l'année 2020 s'est concentré sur le déploiement pour le secteur des quatre Rivières de l'application mobile de LA MAISON BLEUE ; sur une continuité du cahier de vie (communication avec les familles sur la vie de l'enfant en structure et à la maison) ; sur les affichages dans les crèches.

Chaque crèche propose des projets en fonction des réalités et des compétences des personnels (pédagogie verte : potagers, accueil des enfants en périscolaire, kamishibai, gestuelle, partenariat avec les écoles maternelles, les bibliothèques, éveil musical, relaxation, aménagement des espaces, boîte à chansons, jeux libres).

Sur le secteur, dès la rentrée 2020, la MAISON BLEUE a mis en place des petits sacs à dos pour chaque nouvel enfant qui arrive au sein de ses crèches. Ce sac contenait des petits livrets, l'année dernière c'était un drap de bain, des crèmes solaires... Cette opération sera renouvelée en septembre 2021.

A la MAISON BLEUE, une enquête de satisfaction est réalisée en fin d'année. Il est noté à la fin du rapport d'activité l'enquête complète. Juste quelques chiffres sont repris ici. On est sur une satisfaction qui a 100% satisfaits à très satisfaits. Pour la crèche Viuz 1, une seule observation, une famille qui n'a pas mis très satisfait un questionnement par rapport aux jours de garde était la raison.

Un point est fait sur les différentes crèches où a été déployé, sur le secteur, le lien avec les familles. Depuis septembre 2020, une application mobile a été mise en place par la MAISON BLEUE. Cette application est à destination des familles. Chaque parent va l'installer soit sur son téléphone, soit sur une tablette pour avoir toutes les informations concernant la crèche. Les directrices vont ensuite poster via cette application des informations sur les activités qui se passent en crèche, les menus, des événements vont être affichés via l'application. Les parents vont pouvoir réserver une place si elle est hors contrat. Ainsi la directrice reçoit directement la demande sur son PC et va pouvoir répondre aux familles qui recevront une notification avec l'information sur le jour demandé est accepté ou refusé ou si la directrice fait une contre-proposition. Le lien



avec les familles est toujours gardé via les mails et le téléphone si nécessaire. Cette application est bien développée sur le secteur depuis septembre. Il y a une deuxième phase qui va se mettre en place. Chaque famille pourra recevoir des photos personnalisées de son enfant. Chaque enfant est identifié par la directrice et demandera l'accord aux parents, dans le cadre de la loi RGPD c'est important, pour la diffusion de la photo de l'enfant et directement en lien avec le dossier d'inscription, l'application définit si on peut diffuser la photo ou non.

Le fameux cahier de vie, qui a déjà été évoqué l'année dernière, c'est un cahier qui fait le lien entre la maison et la crèche. Ce cahier est resté en place pendant la période COVID même si les fréquences de retour à la maison ont été diminuées. A cause du COVID il fallait désinfecter à chaque fois le cahier ou le mettre 48 heures en isolement dans un sac avant de la reprendre. Les affichages se sont énormément multipliés au sein des crèches pour ne pas perdre de lien avec les familles. Dans l'ensemble des crèches, tous les affichages sont développés. Cela fait partie du projet pédagogique de la MAISON BLEUE. Au niveau de tout ce qui est repères visuel, sont utilisés les affichages de photos notamment, de repères, de jouets...

IV - Le personnel

Le rapport d'activité présente pour chaque établissement, la liste des professionnelles en activité au 31 décembre. L'année 2020 est marquée par l'investissement des équipes (mesures sanitaires, communication avec les familles), peu de renouvellement de personnel en 2020, ce qui permet à la MAISON BLEUE de proposer des formations pour une montée en compétences.

La MAISON BLEUE a conservé le personnel lié au service de restauration interne sur le site de Saint-Jeoire, qui livre 3 autres crèches en liaison chaude.

Des équipes très investies toute l'année, que ce soit pour mesures sanitaires, communication avec les familles. Un petit peu d'absentéisme liée à la Covid mais les crèches n'ont pas fermé, chaque fois ont été transmis à l'ARS et à la PMI, les cas contact. Les seuls qu'il y a eu, ont été effectifs mais dans la sphère familiale, pas au sein des crèches. Le fait de bien appliquer les mesures sanitaires, port du masque obligatoire, lavage de mains de l'enfant ou des professionnelles, les crèches n'ont pas eu à fermer. Peu de renouvellement de professionnelles ce qui a permis de les monter en compétences. Elles ont été formées sur les fondamentaux de l'accueil de l'enfant, puis à d'autres formations plus spécifiques. Concernant le plan de formation, le centre de formation de la MAISON BLEUE s'est adapté et a pu mettre en place des formations en distanciel via internet. Ce qui a permis de développer la formation et surtout de pouvoir faire en sorte qu'elles soient plus mise en place au sein des crèches car il n'y avait pas plus de déplacements des professionnelles sur le centre de formation. De nouvelles formations ont été accueillies telle que la communication avec le masque qui a permis d'aider que ce soit les directrices ou les professionnelles sur le terrain. On a continué à mettre en place les journées pédagogiques qui ont eu lieu au mois d'Août l'année dernière et le séminaire des directrices a pu se dérouler puisqu'il était juste avant la période de confinement.

Pour parler des crèches en particulier :

- Les Farfadets : une année particulière mais leur projet pour cette année 2021, c'était vraiment de retisser le lien avec les familles, maintenir ce contact. Elles ont développé énormément les affichages, les liens avec les familles via l'application. Elles ont développé le calendrier vert. C'est un calendrier qui répertorie tous les événements au niveau de la pédagogie verte notamment tout au long de l'année, elle se base sur cette pédagogie pour faire des remontées aux parents, faire des activités par exemple la Journée de l'enfant où tous les enfants avaient mis leurs peintures avec une rosace, à tous les niveaux, dans toutes les sections, elles avaient ce projet-là. Il y a eu également la journée du soleil. Durant cette journée, les enfants ont fait des activités autour de la couleur jaune, la directrice avait acheté des fruits



et des légumes de couleur jaune pour les plus grands, toutes les activités étaient centrées sur la couleur jaune et sur le soleil. Elles se basent sur ce calendrier pour mettre en place différentes activités et bien sûr faire le lien avec les familles. Les objectifs de l'année 2021 : renforcer l'application, développer la pédagogie verte. Au niveau de la MAISON BLEUE c'est tout ce qui va toucher au recyclage, au traitement des déchets, l'ouverture sur l'extérieur, la mise en place d'un jardin : pour les Farfadets il s'agit de la mise en place d'un potager au sein de la crèche au niveau du jardin extérieur. L'accueil des enfants également, de l'accueil extrascolaire : 5 à 10 enfants déjà scolarisés, viennent le mercredi ou durant les vacances scolaires. Pour ces enfants, sera mis en place un accueil spécifique et défini au sein de la crèche, un projet pédagogique individualisé.

- Les Rissons : C'est un accueil au fil des saisons. Des activités axées sur la 4 saisons. Elles ont mis en place un arbre à scratch. Les professionnelles ont soit plastifié de feuilles, des fleurs, des images et l'enfant, tout au long de la journée, va pouvoir scratcher et descratcher des choses. Les enfants aiment énormément le bruit que cela fait ainsi que la sensation de mettre et d'enlever. Cet arbre est à disposition dans une des deux unités. La thématique des saisons est respectée puisqu'elles changent de manière régulière les éléments de cet arbre. Un autre projet sur cette crèche, le kamishibaï qui a été évoqué plus haut. C'est un petit théâtre d'images que les professionnelles montrent aux enfants et tout ce qui est gestuel et communication. Pour l'enfant de moins de 3 ans qui ne parle pas, ce peut être très frustrant pour lui de communiquer notamment avec les professionnelles donc il est utilisé un langage qui est une gestuelle basée sur la langue des signes et pour entrer en communication avec l'enfant. Par exemple, Si l'enfant tape au creux de sa main cela signifie « encore ». Il ne s'agit pas d'apprentissage mais vraiment dans une communication avec les professionnelles qui vont-elles-même signer quelques mots auprès de l'enfant et très vite l'enfant va répondre par la même gestuelle quand il aura associé le mot que donne la professionnelle au signe. Pour l'année 2021, le déroulement de la journée de l'enfant va être approfondi. Egalement, la gestuelle et la communication avec d'autres professionnelles qui vont être formés. Et puis un lien particulier avec l'école maternelle et le renforcement du partenariat avec également la bibliothèque d'Onnion.
- Saint Jeoire : En 2020, un travail a été réalisé sur le bien-être des bébés. Notamment sur l'une des unités où a été développé tout un espace cocooning pour l'enfant. La mise en place également : d'un jardin avec un lien particulier aussi avec les familles, la vidéo évoquée plus haut, les affichages et de l'application mobile. On est bien sur les mêmes thématiques. Un intervenant musical vient de manière régulière au sein de la crèche, renouvellement au mois d'Octobre/Novembre. Egalement un éveil à la lecture avec la participation de la bibliothèque de Saint Jeoire. Pour les projets 2021, développer l'éveil des sens, la relaxation. C'est un espace cocooning où on facilite l'éveil sensoriel. Poursuivre le kamishibaï en proposant plus de formations aux professionnelles. Le plus grand projet de la crèche de Saint Jeoire, c'est la préparation d'un jardin d'intérieur, fin 2021/2022.
- Marmousets : Il y a eu un très gros travail effectué sur le réaménagement de l'espace suite aux travaux qui ont été fait par la CC4R cette année. Egalement le projet de bouteilles avec des photos des parents dans le but de reconforter les enfants. L'enfant a à sa disposition ces petites bouteilles avec les photos de sa famille et il peut les avoir avec lui tout au long de la journée. Egalement le projet de la boîte à chansons. Ce sont des petites fiches de comptines que l'enfant va piocher et la professionnelle va pouvoir chanter avec lui. Pour les objectifs 2021 : On retrouve les mêmes thématiques, communication gestuelle, jeux avec l'aménagement de l'espace et mise en place d'une continuité entre la crèche Les Marmousets et la crèches Fripouille de Viuz-en-Sallaz.



- Fripouille : En 2019 un début de travail de tout ce qui est liens intérieurs/extérieurs avec la mise en place d'une crèche ouverte sur le jardin. Les enfants sont pieds-nus autant à l'intérieur qu'à l'extérieur, notamment avec la mise en place du sol souple durant l'été 2020 par la CC4R ce qui a permis de développer ce projet. Egalement sur tout ce qui est approche sensorielle, au niveau des lumières, de la musique, de la relaxation et bien sûr toujours sur l'extérieur. Les objectifs 2021 : La mise en place de jeux libres à disposition de l'enfant où il va décider quand prendre les jeux et jouer avec. La continuité du projet crèche ouverte qui continue à se développer. On retrouve également la gestuelle, la communication et le lien avec Marmousets pour avoir une fluidité entre le passage de la crèche de Marmousets et le passage sur la crèche Fripouille.

Au niveau du secteur, il y a également des projets qui sont mis en place. Tout d'abord en partenariat avec la CC4R, développer le lien avec les assistant.e.s maternel.le.s sur le secteur, notamment la mise en place d'une convention pour accueillir les assistant.e.s m maternel.le.s sur les salles de motricité pour les crèches de Saint-Jeoire et de Fillinges. Une autre participation sur le territoire, les crèches ont participé à la semaine de la petite enfance en lien avec la CC4R et également à la Grande Lessive. Un petit film a été fait par le service petite enfance. On retrouve le partenariat avec la bibliothèque et l'école. Aujourd'hui sur le territoire, il y a une dynamique commune entre les cinq crèches. Il y a une mutualisation des professionnels qui est effective. On inclut dans le cadre de la crèche réquisitionnée, une mutualisation aussi des enfants qui ont été accueillis sur Fillinges et les enfants d'autres crèches. Au niveau du territoire, un travail également sur un livret d'intégration des professionnelles au sein des crèches car le recrutement peut être parfois complexe. Un autre projet qui consiste en la valorisation du traitement des déchets sur les crèches du territoire. Un audit a été effectué par une société de Conseil, un outil qui a permis de montrer comment retraiter nos déchets et comment les valoriser au sein des crèches et surtout ce qui va permettre aussi de réaliser des collectes solidaires en partenariat avec les associations du territoire.

V - L'entretien des bâtiments

Le délégataire est en charge de l'entretien des locaux et des équipements ainsi que de la maintenance et du renouvellement des matériels mis à sa disposition. Pour rappel, la CC4R a réalisé différents travaux de rénovation de la crèche LES MARMOUSETS et quelques travaux de mise en sécurité de la structure LES RISSONS (descentes et évacuation des eaux pluviales, modification des portes intérieures, réfection du préau).

L'année 2020 aura été marquée par la recherche des causes des fuites à la Crèche LA VIE LA à Saint Jeoire. Les investigations et les 4 réunions d'expertise auront mis à jour celles-ci. Des réparations ont été effectuées sur les chaudières de cette crèche, ainsi qu'un protocole d'entretien mis en place.

P. BONNEVAY remercie V. HANNOYER pour son exposé et prend la parole.

VI - La synthèse du compte de résultat

De manière globale, la MAISON BLEUE présente un excédent global de 164 509 euros pour 2020. Les recettes d'exploitation s'établissent à 2 515 215 euros (contre 2 858 289 euros en 2019). Les charges de fonctionnement ont diminué de 445 199 euros pour un montant global de 2 350 706,68 euros. Cet excédant s'explique par une année très particulière marquée par une baisse de recettes d'exploitation issue de la participation des familles et comblée par l'obtention du chômage partiel et de certaines aides de l'Etat et par le maintien des aides de la CAF74 (compensation jusqu'à 17 euros par berceau et par jour en cas de fermeture ou de collaborateur arrêté).

Il faut noter que 2020 est une année hors norme qui a été très particulière, bien sûr à cause du confinement mais aussi liée à l'ensemble des aides, des consignes et des changements qui ont été donnés. Une année où on a appris en marchant. Cette année 2020 est à mettre entre parenthèses et ne sera pas comparable à 2019 et à 2021. Il n'est pas possible de rentrer trop dans les détails car trop d'éléments qui l'ont mis hors norme.



La répartition des contrats et des éléments qui restent malgré tout intéressants à traiter. Une répartition des contrats entre les différentes crèches, à peu près 90% d'enfants, sont des contrats qui viennent du territoire ; contre une dizaine de pourcents d'occasionnels, de dépannage, d'urgence ou d'autres raisons. Il n'y a que Viuz-en-Sallaz où au vu la situation de la crèche et sa capacité, il ne peut être fait que des accueils réguliers. Sur l'activité 2020, il y a eu une occupation annuelle, avec un taux d'occupation qui n'a pas été extraordinaire mais effectivement il faudrait retraiter tous les moments où les crèches étaient fermées par décisions d'Etat soit fermées par décisions sanitaires, soit ouvertures restreintes par décisions sanitaires. Ce qui veut dire que le taux d'occupation quasiment faible d'une manière globale sur l'ensemble des crèches. Mais la pandémie va certainement avoir des répercussions sur l'ensemble des crèches en France. Le télétravail va rentrer beaucoup plus dans les mœurs, les parents vont mettre un peu moins leurs enfants à la crèche. C'est très compliqué de télétravailler avec les enfants pourtant d'après les enquêtes de la MAISON BLEUE, les enfants restent un peu moins présents. Ce sera donc un élément à prendre en compte. Il y aura aussi probablement des changements d'habitudes, dans les années à venir il faudra réinventer l'accueil des enfants et cela viendra au fil de l'eau.

La MAISON BLEUE présente ses excuses car en préparant cette réunion, elle s'est aperçue d'une erreur de remontée de chiffres à la CAF sur quatre lignes : loyers, logiciel, locations et prestations annexes, sur trois crèches : Saint-Jeoire, Viuz 1 et Viuz 2. P. BONNEVAY remercie Mickael PEYRARD d'avoir alerté la MAISON BLEUE. Une demande rectificative a été envoyée à la CAF mais si cela change les chiffres globaux de résultats des crèches, cela ne veut pas dire que la tendance n'est pas la bonne mais que le montant est inférieur à ce qui était prévu et écrit. Le résultat 2020 rectifié, le nouveau tableau sera transmis avec les trois lignes surlignées en jaune qui ne sont pas du tout la réalité puisqu'au lieu d'avoir 40 000 €, il y a 130 000 € de charges, ce qui change la donne. Cela n'empêche pas que le résultat 2020 est positif de 164 000 €. Ce résultat est dû en grande partie à une chose qui se passe depuis 2017/2018/2019, c'est-à-dire que les forfaits de masse salariale qui avaient été calculés avec les salaires des personnes qui venaient des anciennes associations, beaucoup commencent à partir parce qu'elles ont envie d'autres choses ou arrivent à l'âge de la retraite et on se retrouve avec une masse salariale très inférieure à ce qu'elle était et elle le sera de plus en plus jusqu'à l'année prochaine. Cela apporte une économie importante dans les frais de gestion et dans l'organisation de la crèche. Il y a un résultat positif et qui le sera certainement l'année prochaine. L'intérêt de ce résultat c'est qu'à l'origine du contrat, il est prévu un reversement en cas de dépassement de résultat par crèche et en fin de contrat, la totalité des gains qui auront été faits, en fonction de ce qui est écrit dans le contrat de délégation de service public, sera reversé. En 2020, il y a eu une perte de chiffre d'affaires important due au fait qu'il y avait moins d'enfants. Une partie a été compensée par la CAF qui a versé 17€ par berceau non occupé sur la période de fermeture mais c'est largement inférieur au 45 € que le prestataire touche d'habitude. D'un autre côté, L'Etat qui par le biais du chômage partiel a pris une partie mais contrairement à ce qu'il est dit, il ne s'agit pas de la totalité des salaires puisque sur un salaire qui est pris 100% pour les salariés par l'Etat, il reste entre 15% et 17% à la charge des employeurs pour les mutuelles, les charges sociales et un certain nombre de choses. Cela n'empêche pas que l'un dans l'autre, cela explique une partie des résultats même s'il y a eu moins de chiffre d'affaires, il y a eu, malgré tout, des économies d'impôts et de fonctionnement. Le résultat est de 164 000€ donc sans rentrer dans les détails, il y a tous les chiffres qui ont été transmis et c'est ce qui fait que les comptes seront positifs et que sur l'ensemble des années pendant lesquelles la MAISON BLEUE a travaillé avec la CC4R, on aura un résultat qui sera à la hauteur de ce qui a été donné. Le dernier point concerne la clause d'intéressement qui est prévue au contrat qui se cumule d'années en années et qui sera reversé à la fin de la délégation pour permettre à la CC4R de récupérer une partie des sommes qui ont été investies sur les crèches qui permettront d'utiliser au mieux les finances et les éléments que la CC4R donne à LA MAISON BLEUE.

P. BONNEVAY demande à l'assistance s'il y a des questions.

F. LEBAY pose une question sur les enquêtes de satisfaction évoquées par V. HANNOYER. Dans le projet, il est indiqué un objectif de 95 % de satisfaction et de réponses des parents. VIUZ 1 par exemple obtient 93%, 2 points



de moins que l'objectif. Qu'est-ce que la MAISON BLEUE va mettre en place pour pouvoir réaliser son taux minimum et quelles sont les questions ou les items qui vont être proposés aux parents pour atteindre ces taux de 100%. Il y avait très satisfait ou satisfait avec une globalité des deux, pour Saint-Jeoire par exemple. S'agira-t-il de questions ouvertes, fermées, à choix multiples ou autres ?

V. HANNOYER répond que tout le questionnaire se trouve à la fin du rapport d'activité dans les annexes, tous les éléments, toutes les questions avec les réponses des familles qui sont indiquées à la fin du rapport. Pour la crèche de VIUZ 1, la réponse était par rapport à une réservation. La famille a pu être contactée et comprendre le pourquoi du mécontentement. Sur cette crèche, il y a 67% de participation alors que d'habitude c'est plutôt en dessous de 30%. Il a été demandé aux directrices de mobiliser les parents pour avoir des résultats par rapport à cette enquête de satisfaction car cela permet d'avancer également. A partir de cette année, cela figurera dans le rapport de l'année prochaine, il y a deux enquêtes de satisfaction et non plus une en fin d'année. Il y en a eu une au mois de juin, elle est ouverte depuis 15 jours et se finit à la fin de la semaine. Sur trois semaines également, des questions sont posées aux parents par rapport à leur satisfaction. On leur demande aussi des commentaires. Il est fait une attention particulière aux commentaires pour pouvoir remédier aux causes d'insatisfaction. Il y a un conseil de crèche, deux fois par an, avec des parents délégués, présents lors du conseil et qui font remonter les éléments de satisfaction ou d'insatisfaction des parents. Ce conseil de crèche a lieu en général en octobre ou novembre et le deuxième aux alentours du mois de juin. Cela a été compliqué avec le confinement, il y en a eu un petit peu moins, le dernier devait avoir lieu en mars/avril et ils ont eu lieu au mois de mai/juin. Lors de ces conseils sont présents les élus petite enfance, les directrices de crèche, les délégués de parents, Mme ROTURIER qui est la référente petite enfance de la CC4R et moi-même. Cela nous permet d'avancer de réunions en réunions car il y a aussi des thématiques redondantes.

V. PRUDENT prend la parole pour questionner sur la raison du peu de réponses de la part des familles et la façon dont la MAISON BLEUE interprète le seuil de 30% de réponse des parents.

P. BONNEVAY répond qu'il trouve plutôt de bons résultats sur les crèches de la communauté de communes car c'est généralement un peu plus bas en France, dans les autres régions. C'est aussi pour cela qu'on pousse beaucoup l'application à la crèche. Il s'agit de parler aux parents au moment où ils sont disposés à parler. Et on compte vraiment sur l'habitude que tout le monde prend avec les applications pour répondre le soir ou le matin en fonction de la disponibilité. Il est vrai que la MAISON BLEUE voudrait pouvoir remonter ce taux mais ce n'est pas tant le résultat qui compte mais les projets, les points qui sont portés par les parents. A VIUZ 1, il a été constaté l'année dernière que des parents voulaient plus de transition entre les deux crèches de VIUZ, et du coup, une directrice commune aux deux crèches a été placée pour voir si cela pouvait répondre à la problématique.

C. RIMBAULT demande pourquoi VIUZ 1 a beaucoup plus de retours des parents ?

V. HANNOYER répond que l'année dernière, il y a eu beaucoup moins de dossiers. Il y a 100% de contrats réguliers, il y a eu de gros contrats en plus sur la crèche VIUZ 1, le questionnaire étant en fin d'année cela explique en partie la différence de retours. Il y a eu une mobilisation particulière de la directrice à ce moment-là aussi. Mais sur cette crèche-là, il y a beaucoup moins de contrats avec seulement une unité avec 18 enfants et pas de contrats occasionnels, ce sont des données fixes donc moins de contrats par rapport aux autres crèches.

P. BONNEVAY ajoute que c'est, dans ce cas, plus facile de mobiliser les parents. Une petite unité permet de discuter plus facilement, de prendre plus de temps. Plus les unités sont très grosses et plus c'est compliqué.



V. HANNOYER reprend qu'il s'agit d'une unité de bébés donc les parents sont très investis.

C. RIMBAULT demande si cela est mieux d'avoir de petites unités ou des plus grandes.

P. BONNEVAY répond qu'aujourd'hui quand des crèches sont créées, ce sont des unités d'une dizaine d'enfants maximum qui sont mises en place. Les très grosses crèches ne sont pas créées. C'est beaucoup plus agréable pour les collaborateurs mais surtout pour les enfants. Si tout le monde se sent bien, il y a pleins de projets qui naissent et c'est une spirale positive. A terme donc on est plutôt sur des plus petites structures mais sans descendre sur les micro-crèches.

G. MILESI revient sur le départ des professionnelles qui venaient des anciennes associations et demande s'il n'y avait pas un délai pendant lequel il fallait les garder avec la possibilité pour elles soit elles prenaient les conditions MAISON BLEUE soit elles devaient partir ?

P. BONNEVAY répond que le délai porte sur les conditions concernant les avantages tacites. Cela ne porte pas sur le salaire des personnes. On ne peut pas revenir sur le salaire donc il y avait effectivement 15 mois concernant à l'époque quelques avantages, les choses ont été actées. Mais le coût salarial des personnes de l'époque était bien supérieur aux coûts salariaux moyens de la profession. Il faut attendre que ces gens partent à la retraite pour recruter d'autres personnes.

P BONNEVAY remercie l'assemblée pour son attention.

B. FOREL remercie les intervenants.

Après que cette intervention détaillée et observée par la commission, il appartient au conseil de voter pour ce rapport. B. FOREL rappelle qu'arrive bientôt le terme des rapports avec la délégation et qu'il est devant le conseil le sujet de relancer la consultation et de réfléchir au marché dans sa présentation et dans ses conditions et comme évoqué ultérieurement en profiter pour rediscuter des participations des uns et des autres et notamment des questions liées au prix pour l'ensemble des concitoyens.

VU l'article L. 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales et l'article 52 de l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession ;

CONSIDERANT les 5 rapports annuels du délégataire LA MAISON BLEUE sur la concession de service public des établissements accueillant des jeunes enfants pour l'exercice 2020 ;

Où cet exposé, après en avoir délibéré à l'unanimité des 33 votants, le conseil communautaire :

- PREND ACTE des rapports d'activité du délégataire pour les 5 multi-accueils du territoire pour l'exercice 2020 ;
- EMET un avis favorable sur les rapports ci-annexés relatifs à la concession de service public des 5 crèches pour l'année 2020 ;

20210621_02 – Avis sur le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux SDAGE 2022-2027 ;

Monsieur le Président informe le conseil communautaire que, le 25 septembre dernier, le comité de bassin Rhône-Méditerranée a adopté le projet de Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux SDAGE pour la période 2022-2027 et s'est prononcé favorablement sur le Programme De Mesures (PDM) et le projet de Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) associés au schéma.



Conformément à l'article L. 212-2 du code de l'environnement, ces projets doivent être soumis à la consultation du public et des assemblées locales, notamment des communautés de communes. Monsieur le Président sollicite donc le conseil communautaire afin de donner son avis sur :

Le projet de SDAGE 2022-2027 et son volume de documents d'accompagnement, le rapport d'évaluation environnementale associé ;

Le projet de programme de mesures 2022-2027 ;

Le projet de PGRI 2022-2027 et le rapport environnemental associé ;

Il convient par conséquent d'apporter un avis sur le document. Pour cela, Monsieur le président a pris attache des services du SM3A et du SRB pour analyser techniquement le document.

SDAGE

Pour le SRB et le SM3A, ce schéma donne une orientation politique de la gestion en eau et de gestion des inondations pour les 6 prochaines années. Ce SDAGE apporte des avancées significatives sur plusieurs enjeux majeurs du bassin Rhône-Méditerranée :

La gestion équilibrée de la ressource en eau dans le contexte du changement climatique ;

La lutte contre les pollutions par les substances dangereuses de toutes origines ;

La restauration physique des cours d'eau en lien avec la réduction de l'aléa d'inondation ;

La définition et la préservation des espaces de bon fonctionnement des cours d'eau ;

Le nécessaire développement de la concertation avec tous les acteurs et le renforcement de la gouvernance locale de l'eau.

Le SRB note que l'Orientation Fondamentale OF n°4 du SDAGE portant à renforcer la gouvernance locale de l'eau pour assurer une gestion intégrée des enjeux est un des leviers les plus importants qu'il soit pour que les orientations fondamentales se traduisent en réalisations concrètes sur le terrain. L'animation et le portage nécessaire pour voir aboutir les projets passent évidemment par les structures de bassins versants (SM3A pour notre syndicat) mais les élus du SRB tenaient à compléter ce propos en indiquant que :

La maîtrise d'œuvre réalisée en interne est une réelle plus-value pour la qualité des projets émergents (rapidité d'exécution par la bonne connaissance patrimoniale, possibilité de coordination avec les communes membres lors de travaux urgents) ;

Les gains économiques sont importants lors des phases de montage des projets et de leurs suivis ;

La stratégie de la programmation de travaux est précise et fiable par l'échange permanent qui existe entre les élus du territoire et les équipes techniques ;

Les techniciens du Syndicat acquièrent un très bon niveau d'expertise dans les métiers de l'eau et de l'assainissement.

Aussi, le SRB demande à ce que l'agence de l'eau accompagne financièrement les structures comme le SRB qui réalisent ce travail en interne.

PDM

En ce qui concerne le programme de mesures PDM, il correspond à l'outil de mise en œuvre du SDAGE. Pour chaque masse d'eau, des pressions ont été définies en 2019 (et ont fait l'objet d'une validation par le SM3A) et des mesures sont prévues dans le PDM pour y répondre.

Un des objectifs dans le cadre de cette consultation est de vérifier que les actions prévues par les différents Etablissements Publics Territoriaux de Bassin EPTB dans les années à venir soient en cohérence avec les mesures du PDM, afin d'être éligibles aux aides de l'agence de l'eau.

Après analyse des services du SM3A, il s'avère que le programme d'actions et le projet de PDM 2022-2027 concordent à près de 95%. Sur certaines masses d'eau, des précisions ou questions sont néanmoins à apporter et à signaler dans le cadre de cette consultation :



Masse d'eau	Ce qui figure au PDM	Observations
Torrent du Verney	Pas de mesure	Ce qui était prévu (échanges de 2019 avec l'agence de l'eau et la DDT) : ✓ MIA0602 : « Réaliser une opération de restauration d'une zone humide » ✓ MIA0701 : « Gérer les usages et la fréquentation sur un site naturel » Concerne les zones humides du Grand Massif sur le secteur de Morillon Pourquoi ces mesures ont-elles été supprimées ?
Foron de Reignier Nant de Sion Viaison	Mesure MIA0202 : « réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau » Mesure MIA0602 : « réaliser une opération de restauration d'une zone humide »	✓ Pas d'action concrète à proposer par le SM3A ✓ Demande d'éclaircissement sur la présence de ces mesures dans le PDM
Arve du barrage des Houches au Bonnant, Bon Nant à l'aval de Bionnay	Pas de mesure liée à la restauration des cours d'eau	✓ Opérations de restauration morphologique prévues sur Torrent des Planchettes et Torrent des Lanches. ✓ Demande d'ajout d'une mesure adéquate dans le PDM pour répondre à cet enjeu
Menoge	Pas de mesure liée aux zones humides	✓ Projet de restauration de la tourbière des Moises ✓ Demande d'ajout d'une mesure adéquate dans le PDM pour répondre à cet enjeu
Bronze	Aucune mesure (ne figure pas au PDM)	✓ Travaux prévus de restauration du Bronze aval ✓ Demande d'ajout d'une mesure adéquate dans le PDM pour répondre à cet enjeu

Après analyse des services du SRB, il s'avère que le PDM précise bien pour chaque masse d'eau, les pressions définies en 2019. Le SRB avait d'ailleurs contribué à plusieurs reprises à la préparation de ce programme. Les mesures prévues pour réduire ces pressions correspondent bien aux remarques et commentaires produits lors des séances préparatoires. Les points les plus importants pour le SRB étant la prise en compte de l'élimination des eaux claires parasites dans les réseaux d'assainissement et le renouvellement des conduites d'eau potable les plus fuyardes. Ces mesures sont bien répertoriées dans le PDM, notamment sur la masse d'eau de la Menoge.

Le SRB ajoute une remarque relative à l'amélioration de la connaissance de l'alimentation de la nappe de Scientrier. Cette ressource stratégique a été finement étudiée entre 2016 et 2020 avec la réalisation de deux études hydrogéologiques complètes. Pour aller plus loin sur sa protection, le bureau d'étude en charge du dossier a préconisé l'installation de limnimètres sur les différents cours d'eaux contributeurs de sa recharge. Les connaissances acquises lors de cette nouvelle phase serviront certainement à sanctuariser certains tronçons ou cours d'eau (Madeleine, Berny, Nant de Sion) en vue de protéger durablement la nappe de Scientrier. Enfin, le lien hydrogéologique entre les nappes de Scientrier et d'Arthaz (exploitées par Annemasse Agglo) n'a jusque-là pas été démontré. Une étude complémentaire a été lancée dans ce sens. En fonction des résultats, des actions pourraient être menées dans l'avenir avec en point de mire une gestion concertée de ces ressources (gestion saisonnière notamment).

Pour finir,

PGRI

Le projet de PGRI conforte les orientations prises au premier cycle de mise en œuvre de la directive inondation, en renforçant leur portée sur les territoires, notamment : la maîtrise de l'urbanisation en zone inondable et la



réduction de la vulnérabilité des enjeux déjà implantés, le développement des solutions fondées sur la nature pour lutter contre les inondations, le développement de la culture du risque et de la connaissance des phénomènes d'inondation dans le contexte du changement climatique. Il présente également une synthèse des stratégies locales arrêtées sur les territoires à risques importants d'inondation.

La seule incompatibilité qui a été relevée concerne la création de nouveaux ouvrages de type digue. Le PGRI indique que cette création doit être exceptionnelle et réservée à des zones densément urbanisées ou des infrastructures majeures. Cette règle semble difficile à appliquer pour certains hameaux, qui ne rentrent pas dans la catégorie des secteurs densément peuplés, mais dont la population aspire à être protégée au même titre que d'autres zones urbanisées (exemple du hameau du Pont Neuf à Reignier, dont la protection est inscrite au PAPI Arve 2).

B. FOREL expose que les syndicats ont la possibilité de donner leur avis. Le SM3A en a rendu un et il demande que la communauté appuie cet avis, non pas pour qu'il prenne du poids mais pour plus de cohérence. En ce qui concerne l'avis du SM3A, le point le plus, peut-être, proche du territoire et qui concerne une question liée à la masse d'eau Menoge. Avec des projets notamment sur la restauration du marais d'origine donc la Tourbière des Moises qui risque d'être difficile à soutenir eu égard à la manière dont la masse d'eau est repérée dans le programme de mesure. Il est demandé à l'agence de l'eau de vérifier qu'il n'y a pas une possibilité de l'intégrer ou de proposer des solutions pour pouvoir conduire les projets qui s'imposent.

Un point plus général ne concerne peut-être pas précisément le territoire mais qui est assez important, c'est la question des solutions d'endiguement et de conduite de la protection contre le risque d'inondations. Deux choses sont compliquées, une affirmation forte sur le nombre de gens qui ont la protection et à l'abri de l'inondation. S'il y a une logique que tout le monde peut reconnaître, il est parfois intéressant ou important de pouvoir relativiser cette notion afin notamment de garantir aux habitats historiques d'être protégés. On demande un peu d'assouplissement sur ce sujet-là.

Un autre sujet d'interrogation est la question du mode de protection contre l'inondation, c'est-à-dire la digue verticale qui maintient une hauteur et un volume d'eau, qui est la solution de l'ère industrielle. Aujourd'hui toute la doctrine de l'Etat et l'intérêt de conserver des cours d'eau de meilleure qualité et d'autres services que le transport de l'eau, nous engage à avoir la responsabilité de réaliser le même travail en l'établissement des digues beaucoup moins verticales et notamment en dégagant de l'espace de mobilité aux cours d'eau. La conséquence hélas de ce genre d'approche est que la ligne de non constructibilité à l'arrière des digues se calcule sur le haut de la digue et non pas sur la distance de la digue droite théorique. Une propension à avancer dans ce sens permettrait parfois de réaliser des choses plus intéressantes. Il est compréhensible qu'un maire qui voit la limite de constructibilité à l'arrière d'une digue sur son territoire augmentée d'autant la non constructibilité de recul de la digue hésite à choisir la solution la plus favorable à la qualité environnementale du cours d'eau et a tendance à choisir ce qui protège sa population et sauvegarde son droit de construire.

Et enfin, un point sur le réchauffement climatique ou transition climatique où le texte met en avant des choses exprimées en conséquences attendues. Il est à craindre que dans les dossiers proposés quelque chose qui s'exprime en conséquences attendues, contraigne à définir avec trop de précisions et conduisant à des débats qui risquent d'être extrêmement longs quant au projet d'aménagement qu'on aurait engagé. Donc on souhaiterait un mot moins contraignant comme « supposées » ou « envisagées » ou qui porte moins à nécessité de certitude sur des sujets sur lesquels, même si chacun constate que les choses sont en évolution, il est parfois bien compliqué de déterminer les dimensionnements d'ouvrages de protection contre un danger dont on définit les paramètres par présupposition de l'évolution d'un climat, cela devient extrêmement complexe. Une inquiétude dans le traitement pragmatique. Il est proposé de soutenir les observations faites par le syndicat



pour lequel a été déléguée, par la communauté de communes, la compétence rivières et protection des inondations de la GEMAPI.

Pour le SRB, le syndicat souhaite-t-il émettre un avis, même simplement, de satisfaction vis-à-vis de la rédaction ?

B. FOREL invite L. PATOIS, président du SRB, à exprimer son point de vue.

L. PATOIS explique que le comité du SRB s'est réuni la semaine dernière et a émis un certain nombre de remarques, notamment pour constater que la plupart des choses qui avait été demandée lors de l'élaboration du dossier était en route et c'est une bonne chose, c'est repris dans le programme. Trois points particuliers, d'une part sur certaines mesures sont inscrites avec la possibilité d'agir sur la mise en séparatif du service de l'assainissement, des choses sur lesquelles il va falloir se pencher sérieusement en début d'année. Ainsi que le renouvellement des conduites d'eau potable. Deux point importants pour le SRB et qui sont bien repris dans le programme. Ensuite la gestion de l'eau, cela peut être l'occasion de demander, car on fait beaucoup de choses en interne au SRB, la possibilité que les études de maîtrise d'œuvre des travaux puissent être intégrées aux demandes de subvention. A partir du moment où se sont les collectivités qui gèrent l'eau et l'assainissement, cela serait vraiment un poids en moins qui pèserait sur le SRB. Un dernier point qui n'est pas dans le programme, la connaissance provient d'une étude de nappes de Scintrier qui a été présentée en janvier et qui montre que la réalimentation de ces nappes de Scintrier, ce n'est pas sur le territoire de la CC4R mais il y a des implications de la gestion des nappes de Scintrier sur certaines Communes du territoire. On s'est aperçu que l'alimentation se faisait par les cours d'eau qui sont sur le Pays Rochois. Une situation pour laquelle on peut proposer des points de mesure et qui ont déjà été acceptés par l'agence de l'eau, c'est important d'appuyer ce point-là aussi qu'on puisse noter les mesures qui ont été mises en place avec l'accord du SM3A. La délibération est en cours de rédaction, elle sera passée au conseil pour avis.

B. FOREL conclut que c'est important de montrer qu'on suit une structuration du territoire solide et concertée. Il est intéressant de noter cette découverte de la manière dont la nappe de Scintrier fonctionne et ce n'est pas forcément directement intuitif car avant d'avoir fait l'effort de faire une étude sur le sujet, on était un peu dans l'ignorance. C'est intéressant que cette étude ait été menée et qu'aujourd'hui, il est nécessaire de montrer la réflexion de notre territoire sur les questions dont la manière que nos réserves d'eau souterraines ont dû fonctionner et cela plaidera là encore sur la nécessité de porter une attention toute particulière à nos cours d'eau pour leur capacité à alimenter nos ressources les plus importantes et notamment en terme de qualité d'eau. Quand le SRB aura pu mettre en forme tous ces arguments. La mise en forme qui a été proposée pour le SM3A est en lien avec ce qui avait été dit, la proposition étant de rendre un avis dans lequel on soutient l'avis de nos deux syndicats délégataires.

Vu le Code de l'Environnement et notamment l'articles L.212-2 ;

Vu le projet adopté de SDAGE et des documents associés de PDM et PGRI, par le comité de bassin Rhône-Méditerranée 2022-2027 ;

Vu l'avis des services du SM3A et du SRB sur les documents présentés ;

Où cet exposé, après avoir délibéré à l'unanimité des 33 votants, le conseil communautaire :

- EMET l'avis suivant au projet de SDAGE 2022-2027 :
Pour le SM3A, les orientations du futur SDAGE correspondent d'ores et déjà aux objectifs de gestion et de protection des milieux aquatiques portés par le SM3A et n'appellent pas de remarques particulières ;
Pour le SRB, le schéma donne une orientation politique claire de la gestion de l'eau pour les 6 prochaines années. Toutefois, le SRB souhaiterait que l'agence de l'eau accompagne financièrement les structures comme le SRB qui réalisent ce travail en interne pour les raisons suivantes :



- ✓ La maîtrise d'œuvre réalisée en interne est une réelle plus-value pour la qualité des projets émergents (rapidité d'exécution par la bonne connaissance patrimoniale, possibilité de coordination avec les communes membres lors de travaux urgents) ;
 - ✓ Les gains économiques sont importants lors des phases de montage des projets et de leurs suivis ;
 - ✓ La stratégie de la programmation de travaux est précise et fiable par l'échange permanent qui existe entre les élus du territoire et les équipes techniques ;
 - ✓ Les techniciens du Syndicat acquièrent un très bon niveau d'expertise dans les métiers de l'eau et de l'assainissement.
- EMET l'avis suivant au projet de PDM 2022-2027 :
Pour le SM3A, il est demandé un ajout d'une mesure adéquate dans le PDM pour la masse d'eau de la Menoge afin de répondre aux projets de restauration des zones humides et notamment la tourbière des Moises. De façon plus générale, l'agence de l'eau sera interrogée sur les modalités de financement de la gestion et des travaux sur les zones humides rattachées aux différentes masses d'eau, qui ne sont pas forcément présentes dans ce programme de mesures du SDAGE.
Pour le SRB, les mesures importantes concernent la prise en compte de l'élimination des eaux claires parasites dans les réseaux d'assainissement et le renouvellement des conduites d'eau potable les plus fuyardes. Le SRB demande également une amélioration de la connaissance de l'alimentation de la nappe de Scientrier avec la réalisation de deux études hydrogéologiques.
 - EMET l'avis suivant au projet de PGRI 2022-2027 :
Pour le SM3A, le projet de PGRI 2022-2027 est globalement en cohérence avec les objectifs et le plan d'actions du syndicat en matière de gestion du risque inondation sur son territoire. Certains éléments sont reconnus comme très positifs (plan de gestion des matériaux, végétation sur les digues, prise en compte du contexte torrentiel). Des observations sont faites sur les points suivants :
 - 1 En ce qui concerne la création de nouveaux ouvrages de protection contre les crues, il paraît difficile d'exclure totalement certaines zones faiblement peuplées mais très exposées, les personnes y résidant aspirant également à être protégées.
 - 2 L'absence d'impact sur la ligne d'eau dans le cas de remblais en zone inondable doit être étudiée au cas par cas, et doit s'étudier au droit des enjeux qui pourraient être concernés ;
 - 3 Le recul des ouvrages de protection afin de privilégier la conservation de l'espace de bon fonctionnement du cours d'eau doit s'accompagner de mesures visant à éviter un recul de l'inconstructibilité derrière les digues.
 - 4 L'intégration des effets du changement climatique dans les projets relevant du domaine torrentiel risque d'ajouter de l'incertitude à l'incertitude.
 - AUTORISE Monsieur le Président à notifier le présent avis au comité de bassin Rhône-Méditerranée.

Politique déchets

20210621_03 – Attribution de certains lots- Marché de travaux 2nd œuvre de la déchetterie de Peillonex ;

Monsieur le Président rappelle aux membres du conseil qu'une procédure de marché public de travaux a été lancée pour l'aménagement de la zone d'activités économiques et la construction de la déchetterie sur Peillonex en février 2020. Il s'agissait de la construction de la zone d'activité et des aménagements de la déchetterie. Ce chantier comportait 6 lots et doit s'achever prochainement :

- Lot 1 – Terrassements et réseaux
- Lot 2 – Génie civil
- Lot 3 – Voiries, bordures et signalétique
- Lot 4 – Espaces verts



- Lot 5 – Clôtures et portails
- Lot 6 – Contrôle d'accès

Pour rappel, le montant total de ce premier marché a été signé à hauteur de 1 484 080,20 euros HT.

Il s'agit aujourd'hui d'attribuer le marché de second œuvre consistant à la construction des bâtiments de la déchetterie et des équipements de quai (barrière, rambarde, escalier métallique, etc.). Une publication a été lancée le 04 mai 2021 avec une remise des offres et candidatures au 01 juin 2021. La consultation concernait 10 lots. Monsieur le président propose de retenir 7 entreprises afin de lancer le marché, du fait de délais d'approvisionnement très longs. Le tableau ci-dessous présente les estimations pour chacun des 7 lots et les offres proposées au conseil après analyse des offres.

Lot (n°)	Intitulé du lot	Raison sociale	CP	Ville	Prix HT	Prix TTC	Estimation initiale HT
Lot 1	Charpente bois couverture						
		LOCQUET	74250	LA TOUR			
		BOITEUX	74250	VILLE EN SALLAZ	118 796,42 €	142 555,70 €	135 000,00 €
Lot 2	Menuiseries extérieures alu						
		MODERN ALU	74800	SAINT PIERRE EN FAUCIGNY	12 630,00 €	15 156,00 €	8 650,00 €
Lot 4	Menuiseries intérieures						
		MOULET	74460	MARNAZ	7 757,50 €	9 309,00 €	11 200,00 €
Lot 5	Carrelages						
		BOYER	74300	CLUSES	7 333,01 €	8 799,61 €	9 850,00 €
Lot 7	Plomberie Ventilation						
		FL'EAU SANIT	74250	FILLINGES	25 491,00 €	30 589,20 €	24 000,00 €
Lot 8	Électricité - Chauffage						
		CARME ELECTRICITE	74250	FILLINGES			
		GROS ELECTRICITE	74250	PEILLONNEX	24 700,00 €	29 640,00 €	38 000,00 €
Lot 9	Serrurerie Batiment						
		ROGUET	74800	SAINT PIERRE EN FAUCIGNY	16 937,00 €	20 324,40 €	30 300,00 €
TOTAL					213 644,93 €	256 373,92 €	257 000,00 €

Pour ces 7 lots, le montant du marché provisoire est de 213 644,93 pour une estimation de 257 000 euros HT. Monsieur le Président informe qu'il va entrer en négociation avec les entreprises soumissionnaires concernant les 3 derniers lots.

Lot (n°)	Intitulé du lot	Raison sociale	CP	Ville	Prix HT	Prix TTC	Estimation initiale HT
Lot 3	Cloisons						
		En cours d'analyse				- €	16 600,00 €
Lot 6	Peintures intérieures et extérieures						
		En cours d'analyse				- €	29 400,00 €
Lot 10	Metallerie Quais						
		En cours d'analyse				- €	115 140,00 €

B. FOREL propose à P. POCHAT-BARON d'exposer la décision qui doit être prise.



P. POCHAT-BARON expose qu'il s'agit de la continuité des travaux de la déchetterie de Peillonex pour le second œuvre. Ce marché comporte 10 lots et aujourd'hui les 7 lots figurant dans le tableau ci-dessus doivent être attribués.

Pour le lot 1 - 3 entreprises ont candidaté et le groupement Loquet/Boiteux est proposé avec les meilleures notes sur les trois critères.

Pour le lot 2 – 3 entreprises ont candidaté, l'entreprise MODERN ALU à St Pierre en Faucigny est proposée avec les meilleures notes de prix et de délai mais la deuxième note technique.

Pour lot 4 - 3 entreprises ont candidaté, l'entreprise Moulet à Marnaz à la meilleure note prix, délai exæquo avec les deux autres et 2^{ème} pour la note technique.

Pour le lot 5 - 4 entreprises ont candidaté, l'entreprise Boyer a obtenu la deuxième note technique.

Pour le lot 7 - 1 seule entreprise a candidaté, l'entreprise Fl'eau Sanit, une erreur s'est glissée dans le TTC.

Pour le lot 8 - 4 entreprises ont candidaté, le groupement Carme/Gros est proposé. Une erreur sur le TTC rend cette offre au meilleure prix.

Pour le lot 9 – 2 entreprises ont candidaté, l'entreprise Roguet serrurerie a obtenu les meilleures notes.

L'estimation totale est de 374 784,93 € TTC pour les lots proposés et 418 140 € HT pour l'ensemble des lots du marché.

B. FOREL demande à l'assemblée si cette présentation appelle à commentaires et en l'absence de prises de paroles, il est procédé au vote. B. FOREL ajoute que la date d'achèvement des travaux de la déchetterie est prévue pour Novembre.

Vu le code de la commande publique du 01 avril 2019 ;

Compte tenu de l'analyse des offres et du respect des procédures de mise en concurrence ;

Où cet exposé, après en avoir délibéré à l'unanimité des 33 votants, le Conseil Communautaire :

- VALIDE le choix des 7 entreprises ci-dessus pour la réalisation des travaux de second œuvre de la déchetterie de Peillonex pour un montant total de 213 644,93 € HT pour les lots 1, 2, 4, 5, 7, 8 et 9 ;
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tous documents afférents à l'opération, notamment les pièces du marché pour chaque lot et les pièces relatives au lancement des travaux ;

Développement économique

Stratégie de commercialisation des zones d'activités économiques

Monsieur le Président propose de faire un point de discussion sur la stratégie de commercialisation du foncier économique. Lors de la commission Développement Economique du lundi 31 mai 2021, les élus ont débattu des modalités de commercialisation des différents lots des zones d'activités intercommunales auprès des entreprises.



Situation initiale du foncier	Structure acquéreur du foncier économique	Quel type de commercialisation ?
Parcelles uniquement intercommunales	La CC4R reste propriétaire du foncier	Bail à construction
Parcelles détenues par des propriétaires privés	La CC4R se rend propriétaire du foncier	Bail à construction
Parcelles détenues par des privés et par des communes	La CC4R se rend propriétaire du foncier pour les parcelles nécessaires au tènement économique	La CC4R commercialisera le foncier par bail à construction et pourra vendre une partie du foncier à des entreprises existantes dans le cadre d'un projet d'extension
Parcelles uniquement communales	Les communes restent propriétaires du foncier	Au choix de la commune : vente ou bail

B. FOREL expose qu'il s'agit d'un point d'information sur des questions qui avaient été soulevées et qui a été l'objet de débat par la commission économique et notamment de la commercialisation des zones d'activité. B. FOREL rappelle qu'il n'y a pas lieu à délibération et invite L. CHENEVAL à faire une présentation afin que l'information soit bien partagée.

L. CHENEVAL indique que lors de la commission de développement économique de mai dernier, le sujet de la commercialisation de nos tènements dans les zones d'activité a été révisé et comment un schéma peut être réalisé, et comment s'y prendre en fonction du fait pour la CC4R d'être propriétaire ou non. Lorsque les parcelles sont uniquement intercommunales, la CC4R reste propriétaire du foncier et commercialise la zone de construction. Lorsque les parcelles sont détenues par des propriétaires privés, la CC4R se rend acquéreur pour le foncier et garde la zone de construction. Pour les parcelles détenues par des propriétaires privés et des communes, la CC4R se rend propriétaire du foncier sur les parcelles nécessaires au tènement économique et la CC4R commercialise le foncier par bail à construction et vend une partie du foncier pour les terrains où les entreprises sont déjà existantes. La dernière situation est lorsque les communes sont propriétaires des parcelles, elles restent propriétaires du foncier et commercialisent les tènements sous forme de baux à construire ou autre.

B FOREL dit que le sujet continuera d'être évoqué car la question sur la fiscalité de la communauté s'appuie en grande partie sur la fiscalité professionnelle unique. Le dynamisme de nos ressources communales en termes de fiscalité ne reposera, même s'il existe un reliquat, à terme qu'essentiellement sur la taxe foncière. Pour maintenir un équilibre satisfaisant entre les chaînes intercommunales et les chaînes communales en terme de ressources, vis-à-vis de la nécessité d'investissement, d'un côté comme de l'autre, il faudra engager une réflexion sur la manière dont la participation des ressources communales au budget communautaire s'organise en fonction des lieux d'activité et des capacités de production de taxes économiques sur chacun des territoires. C'est un sujet compliqué et épineux mais si on l'approche avec calme et équilibre, on sera plus capable de maintenir nos équilibres de ressources entre la ressource intercommunale et communale. D'ici la fin de l'année, la discussion sur la CLECT va être entamée et ce sera l'occasion de visiter cette notion-là. D'autant que le droit nous permet au-delà de l'écriture canonique de la manière de constituer une CLECT, il nous permet de trouver



des solutions qui conviennent et qui s'adaptent à notre territoire. C'est un sujet sur lequel il faudra se pencher sauf si l'assemblée le décide autrement mais ce sera intéressant.

G. MILESI demande s'il on parle des parcelles uniquement communales, si le choix de la commune est de vendre le terrain, est-on d'accord que l'aménagement de ces zones est à la charge de la commune ? Quand c'est la CC4R qui commercialise, elle aménage les zones.

L. CHENEVAL répond que lorsque la commune est propriétaires des tènements, elle gère son foncier. L'aménagement à l'intérieur de la zone incombe à la commune.

B. FOREL reprend que la communauté de communes aménage les zones. C'est sa compétence. Si la commune est propriétaire des terrains, elle vend ses terrains à bail si elle veut, étant donné qu'aujourd'hui, telle que la CLECT est écrite, notamment toutes les créations de taxes professionnelles sont directement acquises au compte de la communauté et détachées du prorata d'origine. C'est pourquoi, il y a une logique telle que l'investissement de la communauté de communes trouve son retour dans la disparition de la taxe professionnelle du compte des communes. La communauté de communes n'équipe pas de terrains, elle s'occupe des parties communes. C'est justement pour cela qu'il est intéressant de se repencher sur comment cela s'équilibre entre la taxe professionnelle et la fiscalité des communes et de l'intercommunalité. Les marges de manœuvre de la fiscalité à l'échelle locale ont bien diminué. Une sorte d'atteinte à la libre administration des collectivités. C'est un sujet qui va motiver nécessairement chacun des conseils municipaux comme le conseil communautaire. On aura l'occasion de revenir sur le débat lié à la CLECT et cela peut faire l'objet d'une réflexion de la commission économique.

M. STAROPOLI demande si une durée du bail à construction a été fixé par la CC4R ou c'est en fonction des projets ?

L. CHENEVAL répond qu'il n'y a pas de durée que c'est en fonction des projets, de 20 à 25 ans.

B. FOREL informe que sur le bail à construction, il y a une durée minimum de première contractualisation, de manière à ce que l'investissement de départ trouve sa chance d'être amorti. Après quoi, il n'y a pas de contre-indication à ce que le preneur premier soit le preneur second. Il est possible de reconduire le bail à construire de période en période. La manière dont il est rédigé par exemple vis-à-vis de nos preneurs qui ont pris un lot à Saint-Jeoire et un lot à Fillinges sous cette forme-là, sans pouvoir y donner une sécurisation juridique absolue car ce n'est pas conforme aux droits, il est installé aussi une conditionnalité qui tend à favoriser celui qui a été le premier preneur et qui a respecté clairement les différents contrats, de manière à ce que l'objectif n'est pas de favoriser l'entrepreneur ou de lui nuire. C'est de s'assurer que celui qui s'y installe est pérenne, en tout cas, au point de vue économique et de présence d'emploi. Il s'agit souvent des discussions qu'il y a avec les preneurs et avec lesquels des solutions sont trouvées. Ce qui est un peu plus difficile est lorsque le preneur discute avec ses soutiens financiers, le milieu bancaire n'est pas encore totalement sorti de ses aptitudes premières, c'est un peu difficile à mettre en place. B. FOREL conclut en indiquant que le sujet sera approfondi en commission.

Questions et informations diverses

P. POCHAT-BARON annonce qu'une commission déchets aura lieu le 28 juin prochain pour prendre une décision sur l'extension des consignes de tri, pour savoir si la communauté de communes passe en multi-matériaux ou si elle reste en multi-flux. Le délai d'information est assez court car une réponse doit être donnée au SIVOM avant



le 30 juin. La convocation sera envoyée demain avec la note de synthèse. Nul besoin de prendre de délibération, il s'agit de se positionner.

B. FOREL ajoute qu'en grande partie, la raison est que la CC4R est un peu coincée par le cahier des charges du département. Le SIVOM de Cluses est le dernier à devoir donner sa décision.

Calendrier des prochaines réunions et commissions :

Monsieur le Président présente le calendrier des réunions du conseil du second semestre. En outre, Monsieur le Président présente les prochaines réunions connues :

- Mercredi 23 Juin 2021 à 14h00 : Bureau Syndical du SM4CC - PROXIMITI
- Mercredi 23 Juin 2021 à 19h00 : Commission de travail Affaires Sociales
- Lundi 28 Juin 2021 à 19h00 : Commission DECHETS – extension des consignes de tri
- Mardi 29 Juin 2021 à 18h30 : Comité syndical du SIVOM de Cluses
- Mercredi 30 Juin 2021 à 20h00 : Commission de travail – spéciale AGRICULTURE ;
- Jeudi 01 Juillet 2021 à 15h00 : Assemblée générale PAYSALP ;
- Jeudi 01 Juillet 2021 à 18h00 : Assemblée générale ADMR du Môle ;
- Jeudi 01 Juillet 2021 à 18h00 : Comité des partenaires du SM4CC ;
- Lundi 05 Juillet 2021 à 18h30 : Bureau communautaire
- Mercredi 07 Juillet 2021 à 19h00 : Commission de travail – spéciale ENS Environnement ;
- Jeudi 08 Juillet 2021 à 18h30 : Comité syndical du SM3A ;
- Vendredi 09 Juillet 2021 à 14h00 : Bureau Syndical du SM4CC - PROXIMITI
- Lundi 12 Juillet 2021 à 19h00 : Assemblée Générale de la SPL 2D4R
- Mardi 13 Juillet 2021 à 18h00 : Comité syndical du SRB ;
- **Lundi 19 Juillet 2021 à 19h00 : Conseil communautaire**

Calendrier des animations dans le cadre du festival « Pleine Lune/Plein Jour »

Pleine Lune -Festival des arts vivants - Été 2021

Cette année encore des artistes talentueux seront accueillis sur le territoire :

- **Un spectacle de théâtre avec le comédien Pierre Desvigne** qui « donnera vie » aux ruines du château de Faucigny, le 25 juin,
- **Une soirée au bord du lac avec un jeune slameur, rappeur Lombre**, pour mettre en avant la lumière du noir **suivi d'un spectacle magique de formes poétiques** qui évoluent de la Cie des Quidams le 24 juillet,
- **Une soirée spectacle clownesque** avec un comédien qui tente de réaliser des portraits du public avec la Cie Lucamoras au cœur du village de Mégevette le 22 août,
- **Une soirée exceptionnelle de musique baroque et contemporaine** avec le célèbre joueur de serpent Michel Godard accompagné par Ihab Radwan, compositeur et joueur de Oud égyptien dans les jardins du prieuré de Peillonex le 21 septembre.

Plein jour -Festival des arts vivants - Été 2021

Nouveaux rendez-vous de juin à septembre :

- **La rencontre avec Maram Al-Masri, poète franco-syrienne** s'est déroulé sur le marché de Fillinges le 12 juin,



- **Un concert de chanson pour enfants avec le célèbre Steve Waring** qui fête ses 50 ans de scène sous la grenette de Ville-en-Sallaz le 28 juillet,
- **Un spectacle de philo ambulante** sur la caverne de Platon avec le philosophe bonimenteur Alain Guyard à la grotte « La grande gueule » du Mont Vouan le 4 septembre,
- **Une conférence tourneboulée sur le conte** à la ferme Coloquinte de Marcellaz
- Une **balade contée sur le Môle** avec la conteuse Gigi Bigot les 24 et 25 septembre.

L. PATOIS prend la parole au sujet du logiciel du SRB, l'état modifie sa plateforme. Le SRB est dans l'incertitude sur le logiciel. La RGD n'est pas au courant. Ce serait bien d'être au point sur les dates. Aujourd'hui il n'y a aucun accès et la RGD bascule au mois de juillet. Le SRB est acteur auprès des communes pour la RGD. Le SRB sollicite les communautés de communes pour être le relai auprès des communes. La question est de savoir si la Communauté de communes est toujours intéressée ? Cela pourrait permettre de faire des économies à tout le monde.

Le deuxième point à évoquer est l'entretien du chemin dont la communauté de communes doit s'occuper, avec l'orage d'hier lors des élections, j'ai été sollicité par trois personnes concernées par ce chemin.

B. FOREL répond que pour le premier point, il s'agit d'une mise au point technique pour la RGD, il n'y a pas d'opposition pour que nous ne soyons pas de bons participants et bons partenaires pour discuter des dates pour la mise en place de logiciel. Pour ce qui est de cette évolution, il y a un certain nombre de communes qui sont abonnées collectivement et d'autres n'ont pas souhaité y compris au sein de la communauté. L'idée est intéressante, on peut observer le sujet, pas en conseil communautaire mais on en prend note.

Sur le deuxième point, le chemin a effectivement dû souffrir, il y avait quelque chose à mettre en place sur la restauration du chemin. Il y a eu une intervention du côté de Faucigny, Edf qui n'a pas arrangé les choses. Aucune date ne peut être donnée en ce moment concernant ces travaux mais c'est un sujet que l'on a pas oublié. Avec le handicap de ne pas avoir encore remplacé Simon qui était le personnel dédié à cela. On entend bien que c'est relativement important. De même qu'il sera important de s'avancer sur les autres boucles. Le retour prochain de Mathilde nous aidera à continuer tout ça avec un peu plus d'efficacité.

B. FOREL conclut sur ces considérations afin de mettre un terme à ce conseil communautaire en remerciant toutes et tous de leur participation.

Fin du conseil à 20h40.